

Interpellation intitulée « Le système de rémunération « Decfo-Sysrem » permet-il de mener une politique intelligente en matière de ressources humaines ? »

La nouvelle politique salariale est considérée comme une réussite par le Conseil d'Etat, plus particulièrement par le Département des finances selon des déclarations citées dans le quotidien « 24 Heures » du 27 juillet 2010. Le but de cette interpellation n'est pas là de contester ces propos mais de poser quelques questions relatives à un cas particulier qui démontre que parfois le mieux est l'ennemi du bien et qu'à force de vouloir tout cadrer, on ne se laisse aucune marge de manœuvre permettant de régler des situations particulières.

Dans le cadre de la mise au concours d'un poste de directeur au gymnase de Burier, une centaine d'enseignants ont critiqué une « application mécanique des grilles salariales qui prive l'établissement d'une direction compétente et reconnue ».

En effet, un doyen qui fait l'unanimité au sein de l'établissement, également connu pour une excellente gestion de ses rapports avec les élèves - et qui a passé brillamment les évaluations auxquelles il a été soumis dans le cadre de la postulation - a fini par renoncer au poste en découvrant son salaire.

Les compétences se paient

On peut bien ironiser sur « ces «pauvres directeurs qui pleurent misère sur leur salaire » comme l'a fait un lecteur de « 24 heures », mais il n'en demeure pas moins que les compétences se paient et qu'on peut aisément comprendre qu'un doyen qui accepte de prendre de nouvelles responsabilités - occasionnant de nouvelles pressions sur ses épaules - n'est pas prêt à le faire gratuitement.

«Le doyen est trop jeune dans un système où l'ancienneté paie plus que l'augmentation des responsabilités » relatait le quotidien 24 heures. En effet, l'écart de salaire entre un doyen et un directeur de gymnase est faible ; un phénomène, semble-t-il accentué par la réforme Decfo-Sysrem.

Le point de vue exprimé par Blaise Richard, président de l'Association des directeurs d'établissements scolaires, est intéressant: « Soit un directeur doit avoir un certain nombre d'années d'enseignement et on ne nomme pas des jeunes, soit on est capable d'occuper ce poste et on est payé comme tel ».

Il répond à toutes les exigences

En l'occurrence, selon les informations dont je dispose, le postulant répondait à tous les critères exigés par le Service de l'enseignement post-obligatoire et a réussi brillamment la batterie de tests subis.

On pourrait encore ajouter que l'engagement d'un quadragénaire permet en principe de créer une meilleure dynamique et d'avoir une vision à plus long terme qu'avec une personne en fin de carrière.

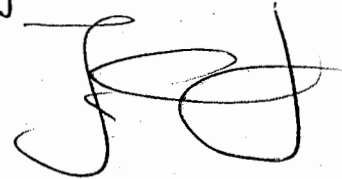
Je pose donc les questions suivantes :

- 1) Le système de rémunération Decfo-Sysrem ne laisse-t-il aucune marge de manœuvre pour trouver une solution intelligente dans ce genre de situation ?
- 2) Si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été utilisée dans le cadre du cas du gymnase de Burier et quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour éviter que de tels cas se reproduisent ?
- 3) Si non, quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour corriger un système qui est un non-sens en matière de politique de ressources humaines ?

Vevey, le 13 septembre 2010

Ne souhaite pas développer



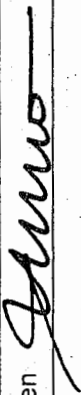

Jérôme Christen



Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chatelain André	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle 	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Fiora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme 	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien 	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Valotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis 	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Deriaz Philippe	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Desmeules Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine	Guignard Jean